



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

distribution et assainissement

Question écrite n° 1863

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'appuyer la mise en place d'une convention collective pour les 30 000 salariés du secteur privé de la distribution d'eau qui assurent le service public de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre de la délégation donnée par les collectivités locales. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souligne l'absence de convention collective étendue couvrant l'ensemble du secteur de la distribution d'eau, ce qui peut avoir des conséquences sociales négatives en particulier en cas de changement de prestataires. Bien que la plupart des entreprises du secteur soient déjà couvertes par des accords collectifs spécifiques, la ministre de l'emploi et de la solidarité partage totalement le souci de l'honorable parlementaire que ce secteur dispose rapidement d'une convention collective nationale étendue. Des contacts ont été pris dans ce sens avec les principaux opérateurs du secteur afin que des négociations puissent aboutir dans les meilleurs délais, la condition préalable étant l'existence d'une organisation d'employeurs habilitée à négocier.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1863

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2517

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3965